

**La lecture de la présente fiche doit être précédée de celle des § 3.1 à § 3.3.7.  
Les prescriptions et recommandations suivantes s'ajoutent à celles définies au § 3.4**

**Prescriptions d'urbanisme :**

- Zone constructible.

**Bâti futur**

**Prescriptions :**

- façades amont ( cf § 3.3.3 ) :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - aveugles,
    - équipées d'un ferrailage de répartition,
    - façades résistant de façon homogène à 20 Kpa.
- façades latérales :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - ouvertures équipées de barreaux métalliques extérieurs (écartement de 10 cm maximum),
    - façades et ouvertures résistant de façon homogène à 5 kPa.

**Bâti existant**

**Bâti existant en l'état :**

**Recommandations :**

- façades amont ( cf § 3.3.3 ) :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - aveugles,
    - équipées d'un ferrailage de répartition,
    - façades résistant de façon homogène à 20 Kpa.
- façades latérales :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - ouvertures équipées de barreaux métalliques extérieurs (écartement de 10 cm maximum),
    - façades et ouvertures résistant de façon homogène à 5 kPa.

**Projets d'aménagement et d'extension :**

**Prescriptions :**

- façades amont ( cf § 3.3.3 ) :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - aveugles,
    - équipées d'un ferrailage de répartition,
    - façades résistant de façon homogène à 20 Kpa.
- façades latérales :
  - sur les 3 premiers mètres :
    - ouvertures équipées de barreaux métalliques extérieurs (écartement de 10 cm maximum),
    - façades et ouvertures résistant de façon homogène à 5 kPa.